

DELIBERATION N° 75 /2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
30 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE
30 juin 2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	15
Présents	12
Votants	15

L’AN DEUX MIL VINGT SIX, le 8 juillet, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Madeleine **BOISANFRAY-PORQUET** - Mme Florence **BOURSIN** - Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Corinne **DROUEN** - Madame Catherine **DUMOUCHEL** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Monsieur Jean-Sébastien **GLO** - Monsieur Jacques **LE BORGNE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** – Monsieur Rémy **PAPOZ** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Mme Véronique **CARDON** donne pouvoir à M Jean-Sébastien **GLO**, Mme Céline **HALGATTE** donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine **BOISANFRAY-PORQUET**, Monsieur Olivier **HERRNBERGER** donne pouvoir à M Michel **MARESCOT**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

CONTRAT D’OBJECTIFS

Actions touristiques communales

Examen du rapport annuel d’activité 2025

Monsieur le Maire informe l’ensemble du conseil municipal que le Conseil Municipal a confié par délibération du 15 mars 2018, à la Société Publique Locale de développement territorial et touristique du Territoire de Deauville, par une convention d’objectifs, conclue en quasi régie en application de l’article 16 de l’ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, la conception et l’élaboration d’une stratégie de marketing territorial communal à l’échelle du Territoire des dix communes associées au sein de la SPL, l’animation de la Marque territoriale partagée et la construction des outils numériques de la relation et de la valorisation du marketing territorial.

Aux termes de l’article 11 de la convention d’objectifs, la SPL s’est engagée à remettre à la Ville, un rapport annuel, conformément aux dispositions de l’article L1411-3 et R1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Eu égard à ce qui précède et si vous en êtes d’accord, nous demandons au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport annuel du délégataire remis par la SPL, comprenant un compte-rendu technique et un compte-rendu financier de l’année 2025.

Mme **DUMOUCHEL** fait remarquer que c’est un rapport de moyens mais pas une analyse des résultats et des retours concernant la commune de Villerville.

M LE BORGNE propose de déposer dans les commerces, la mairie et l'Agence Postale Communale, un questionnaire préparé par la commune et ses commerçants pour avoir des retours d'expérience.

M LE BORGNE demande que les bonnes adresses de Villerville dans In Deauville soient plus nombreuses.

M PAPOZ précise que ce sont les commerçants qui en font la demande et qui règlent le tarif correspondant. Il se demande si la commune ne pourrait pas prendre en charge une partie de cette dépense.

Mme DUMOUCHEL souhaite connaître les tarifs appliqués aux commerçants.

M LE BORGNE propose également que la mairie fasse un fascicule uniquement sur les adresses sur la commune. Il pourrait être diffusé dans les commerces, la mairie et l'Agence Postale Communale.

M MARESCOT propose que la commission communication étudie cette proposition.

Sur présentation de monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à prendre acte.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE de la présentation de ce rapport annuel du délégataire remis par la SPL, comprenant un compte-rendu technique et un compte-rendu financier de l'année 2025.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

